



Conseil communal
de Chardonne

12. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**du mardi 18 juin 2024 à 19h00
à la Maison de Commune de Chardonne**

Présidence :

Mme Leïla Dadgostar

Présents :

42 conseillers sur 50, y compris Madame la Présidente

Excusés :

David **Birchler** (PLR), Enzo **Lops** (CSP), Laurent **Michel** (PLR), Nicole **Monnier** (PLR), Philippe **Rosset** (PLR), Leah **Tillemans** (CSP)

Absents :

Louis-Noé **Burnat** (GCI), Raphaël **Havelka** (CSP)

Mme Leïla Dadgostar, Présidente, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **Mme Alice Reymond**, syndique, **Mme Leïla Hondzo**, secrétaire municipale, **Mme Florence Mouron**, boursière et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Christian Hertzeisen** de Police Riviera.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.
Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. **Opérations préliminaires**
 - Appel nominal
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024
 - Lettres et pétitions
 2. **Agrégation de M. Jusuf Imamovic pour le poste d'huissier**
 3. **Préavis N° 14/2023-2024** sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2023
 4. **Préavis N° 15/2023-2024** relatif à la gestion et les comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 5. **Préavis N° 16/2023-2024** relatif aux comptes 2023 du Fonds culturel Riviera
 6. **Préavis N° 17/2023-2024** relatif à une demande de crédit de CHF 659'739.56 pour la construction d'un abri forestier et la réalisation d'un parcours nature didactique
 7. **Elections statutaires**
 - a. du président pour 2024-2025
 - b. du 1^{er} vice-président pour 2024-2025
 - c. du 2^{ème} vice-président pour 2024-2025
 - d. de 2 scrutateurs pour 2024-2025
 - e. de 2 scrutateurs suppléants pour 2024-2025
 - f. de la commission de gestion pour l'exercice 2024
 - g. de la commission des finances pour l'année 2024-2025
 8. **Communications des commissions permanentes et intercommunales**
 9. **Communications du Bureau du Conseil communal**
 10. **Communications de la Municipalité**
 11. **Propositions individuelles**
-

A la demande de la Municipalité, **la Présidente** propose à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour en faisant passer le point 6, soit le préavis N° 17/2023-2024, avant le point 3, soit le préavis N° 14/2023-2024, dans le but de libérer les architectes présents plus rapidement.

La Présidente propose une deuxième modification afin de soumettre un postulat au vote au point 7 avant les élections statutaires lesquelles prendront la 8^e position et ainsi de suite pour les points suivants. Les membres du conseil acceptent ces modifications de l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Lettres et pétitions :

Il n'y en a pas.

2. Agrégation de M. Jusuf Imamovic pour le poste d'huissier

La Présidente présente brièvement **M. Jusuf Imamovic**.

En application du règlement de Chardonne **M. Imamovic** est agréé par l'Assemblée.

La Présidente lui souhaite la bienvenue.

3. Préavis N° 17/2023-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 659'739.56 pour la construction d'un abri forestier et la réalisation d'un parcours nature didactique

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **M. D. Prêtre**, de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La Présidente prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. B. Marmy**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

M. G. Cavin salue la présence de **Mme Mollet** et de **M. Emery** qui sont les architectes de ce projet.

M. G. Cavin comprend que ce projet semble cher mais il insiste sur la durabilité de ce dernier. Sachant que Le Mt-Pèlerin est soumis à des conditions météorologiques difficiles (neige, humidité), il est important d'utiliser des techniques telles que celles utilisées pour les cabanes en altitude afin de garantir un projet à long terme.

Pour de nombreuses classes qui montent, pour les enfants, pour les familles, cet abri représente un chouette endroit pour s'abriter en cas de pluie ou pour pique-niquer.

Pour ce qui est des soutiens financiers, il pense qu'il est possible d'arriver à obtenir un montant de l'ordre des CHF 80'000.— pour ce projet dans sa globalité. Si ce projet était amendé de façon à ne pas construire l'abri, les demandes de soutien devraient être refaites.

M. G. Cavin rappelle à l'Assemblée que normalement il n'est pas possible de construire des structures dans les forêts à l'exception des communes de plus de 350 hectares. Nous sommes une commune de 1'000 hectares ce qui nous autorise à construire un abri forestier. Cependant il se trouve qu'au canton le classement du Chalet Buttiaz est discuté (construction en prairie ou construction en forêt). De ce fait, il n'est pas sûr qu'une autre demande de permis de construire pour un abri différent serait acceptée.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

Mme A. Ducret aimerait savoir si la Municipalité a fait une demande de participation à la CIEHL.

M. G. Cavin lui répond que non, cependant il prend note de le faire.

M. Ph. Mercier se demande pourquoi nous n'avons pas de soutien de la part de Montreux -Vevey Tourisme.

M. Y. Genton lui répond que le dossier leur a été soumis cependant la décision pas encore été prise.

M. C. Luyet s'interroge quant aux raccordements électriques. Des câbles vont-ils être tirés à travers la forêt sur plusieurs centaines de mètres dans le seul but d'éclairer des toilettes en cas d'utilisation durant la nuit ?

Mme Mollet dit ne pas avoir prévu de câbles mais plutôt un éclairage fonctionnant avec des piles ou des batteries.

M. P. Décorvet demande comment a été intégré l'intérêt et la curiosité des plus jeunes compte tenu qu'il n'y a que deux postes ludiques qui sont proposés.

M. G. Cavin dit avoir fait venir un professeur des écoles de Corseaux qui est en charge de « l'école dans la nature ».

Mme C. Cossy demande si on a une estimation du taux d'occupation et de combien de classes en moyenne par année pourraient avoir recours à cet abri. Est-il prévu de travailler avec les classes du Cercle pour les motiver à l'utiliser ?

M. G. Cavin, faisant partie de l'ASICC, garantit que ce projet sera relayé aux collèges du Cercle en cas d'acceptation. Il ajoute que les classes de Chardonne montent déjà fréquemment dans la forêt. Il ne peut pas estimer le taux d'occupation, ce dernier dépendant du programme scolaire, de la météo etc.

M. C. Luyet relève qu'il n'y a, concrètement, que 32 m2 qui sont couverts. Ceci rapporté au prix de construction de l'abri cela fait CHF 15'000.--/m2 d'abris ce qu'il trouve très cher. Il ajoute que si le conseil se permet de construire un abri aussi cher, il ne faudra pas lésiner sur les moyens dans d'autres projets comme par exemple la Grande salle.

M. P. Decorvet rebondit sur ce qui vient d'être dit. Il a également fait un calcul pour l'abri mais dans son ensemble. Il arrive à un coût de CHF 6'000.--/m2 sans les honoraires et sans le chemin. Cela lui semble également considérablement plus cher que la moyenne attendue pour une construction en bois en Suisse. Il aimerait savoir ce qui justifie ce prix.

M. Emery explique que ce projet n'est pas comparable avec une construction habituelle. Il s'agit d'une construction en forêt. L'utilisation de béton est donc proscrite. L'ensemble de la construction est fondé sur un système de vis métalliques sur lesquelles va reposer une structure. C'est un bâtiment qui a été conçu afin d'être pérenne. Il a une véritable enveloppe protectrice qui permet de garantir sa durée de vie au-delà de 50 ans sans problème avec des couches d'usure qui peuvent être remplacées facilement et sans grands moyens. Du bois de second choix est utilisé lequel se trouve en abondance dans notre forêt. Cette réalisation pourrait être déconstruite facilement en laissant la forêt totalement intacte.

Ce prix peut paraître élevé cependant il faut savoir qu'une grande partie de l'argent investi va aller dans nos forêts. Cet argent va être réinjecté dans notre économie locale. Le Triage sponsorise le projet, il y voit donc bien un intérêt et en particulier la valorisation d'une partie de cette production qui aujourd'hui ne trouve pas preneur si ce n'est d'être déclassé et être utilisé comme bois d'énergie. Le prix va être divisé par trois, le bois va être décheté alors qu'il pourrait être mis en œuvre dans une construction comme celle-ci.

M. J. Troxler ne pense pas que ce bâtiment soit vraiment utile. Un abri n'est pas nécessaire pour un sentier qui se fait en 1h. environ. De plus il trouve que l'endroit choisi n'est pas très accueillant du fait qu'à cet endroit la forêt a été abîmée par Lothar. Il trouve totalement excessif d'investir CHF 400'000.— pour un abri d'une vingtaine de personnes.

M. J-D. Pelot comprend qu'il s'agit d'un avant-projet plutôt que d'un projet sur lequel on nous demande de voter une enveloppe du fait qu'il n'y a pas de devis rentrés et que nous n'avons pas une idée absolument claire de la chose.

Par rapport à ce que **M. Emery** a dit, il constate qu'il y a quand même deux postes béton pour un total d'environ CHF 16'000.--.

Concernant la durabilité **M. J-D. Pelot** demande à **M. Emery** ce qui lui permet de dire que c'est durable. De plus, s'agit-il de bois autoclavé afin qu'il ne soit pas pourri dans 30 ans ? Qu'est-ce qui fait que ce bois de second choix qui serait décheté afin d'en faire des pellets ou des copeaux serait mieux utilisé pour cette construction ?

M. Emery répond que par endroits il y a du poudingue ce qui rend l'utilisation du béton possible sans affecter le terrain naturel vivant. De plus, dans cette zone-là l'épaisseur est tellement fine qu'il est plus avantageux d'utiliser un peu de béton. L'utilisation du béton a été réduite au maximum, particulièrement dans les zones où le terrain est biologiquement actif.

M. Emery explique également qu'il ne s'agit pas d'un avant-projet. Un estimatif par élément a été fait et chiffré sur la base de leur expérience.

Mme Mollet répond à **M. J-D. Pelot** que toute une réflexion a été faite pour la construction de ce projet. La première idée était de poser des poteaux en bois autoclavé comme les poteaux téléphoniques. Cependant, ce bâtiment devant tenir 50 ans et plus, il a été choisi de plutôt proposer une structure durable avec une façade vissée sur laquelle il est possible de remplacer des éléments. Elle rappelle qu'en forêt il y a la problématique de l'humidité.

Lorsque **M. Emery** parlait de bois de second choix, c'était pour habiller la construction afin de cacher le pare-vent qui est une bâche pas très esthétique. Ce bois pourrait être facilement remplacé s'il venait à se dégrader. Tout ceci a un coût mais a un effet dans la durabilité du bâtiment.

M. G. Cavin ajoute qu'il s'agit d'un projet définitif. C'est uniquement le financement qui n'est pas terminé mais il est en cours. Certaines entités approchées n'ayant pas encore répondu.

Mme A. Ducret revient sur la problématique du Chalet Buttica (prairie ou forêt). Ce dernier risque-t-il d'être fermé au public par le canton en cas de construction de l'abri forestier ?

M. G. Cavin répond que ce ne sera pas le cas du fait que nous avons déjà le permis de construire.

Mme A-L. Dumas comprend la problématique de coût et la problématique d'usage. Elle pense qu'il est effectivement difficile de savoir combien de classes par semaine il y aura. Il y a une grande part d'inconnu. Elle demande s'il serait possible de comparer cette structure avec une autre, similaire, qui attire du public telle que la tour de Sauvabelin ? Y a-t-il d'autres structures sur lesquelles les concepteurs se sont basés pour proposer celle-ci ?

M. G. Cavin répond que la raison du coût vient principalement de l'expérience de la tour de Sauvabelin. Cette dernière a été faite de manière à limiter les coûts. Malheureusement elle a dû être refaite plusieurs fois. Au final les coûts ont été bien plus élevés que si quelque chose de durable avait été entrepris en premier lieu.

Mme C. Neyroud soutient ce projet qui, selon elle, va dynamiser et apporter un plus au Mont-Pèlerin. Elle revient cependant sur les panneaux du parcours qu'elle aurait souhaité plus didactiques et avec moins de texte ce qui serait plus adaptés aux enfants ainsi qu'aux adolescents. Elle pense que cette expérience en forêt doit être ludique. La lecture des panneaux ainsi que les codes QR lui semblent peu réjouissants.

D'autre part, elle ne comprend pas ce que le poste N° 6 qui présente le poudingue vient faire dans ce parcours. N'y aurait-il pas la possibilité de déplacer ce poste. Elle trouve que c'est un non-sens d'amener les gens en bas du parcours et de les faire remonter sachant que c'est un accès qui peut être difficile pour les personnes à petite mobilité et non sécurisé pour les petits enfants. Elle pense qu'il y a d'autres morceaux de poudingue proche du parcours pour que l'on puisse déplacer ce poste à un autre endroit.

Mme Mollet répond que suite à de nombreuses discussions, le projet proposé est un mixte avec des panneaux qui suggèrent des animations ludiques qui doivent être encadrées. Il s'agit de susciter l'observation, compter, chercher. Ce projet a été pensé afin de pouvoir répondre à tous les âges et intéresser tant les touristes que les familles et les écoles.

M. B. Marmy trouve ce projet séduisant. Il encourage l'assemblée à faire confiance à la Municipalité et aux concepteurs de ce dernier. Il trouve qu'il serait dommage de passer à côté de ce projet durable en faveur des familles et des enfants.

En prenant connaissance de ce préavis, **M. J-Ph. Mouron** a trouvé une similitude avec l'Espace Cendrillon. Le discours est exactement le même et il a peur que l'on crée un deuxième Espace Cendrillon. Il craint que l'on se retrouve avec deux édifices qui seront finalement très peu utilisés. Il suggère d'utiliser l'Espace Cendrillon qui se situe proche du funiculaire comme point de départ de ce parcours nature qu'il trouve être une très bonne idée.

M. Y. Vallotton demande une suspension de la séance afin de proposer un amendement au préavis N°17/2023-2024.

La Présidente informe la salle qu'elle a reçu un amendement relatif au préavis N° 17/2023-2024 (pièce annexée au présent PV). Après lecture, elle ouvre la discussion sur cet amendement.

Mme C. Neyroud souhaite ajouter qu'il y a de plus en plus d'écoles à la forêt et que ce serait bien d'avoir un abri pour ces classes. Elle rappelle que le climat du Mont-Pèlerin peut être froid et humide. Elle encourage l'Assemblée à refuser cet amendement.

Selon **M. B. Marmy** il n'y a aucun sens à faire ce parcours sans l'abri forestier. Il s'agit d'un tout et il est persuadé que ce ne sont pas que les classes qui vont les utiliser. Il n'est pas sûr que le parcours didactique à lui seul va faire venir les gens. De plus cette place au sec pour pique-niquer est appréciable et va amener du monde. Il appelle également à refuser cet amendement.

M. Ph. Mercier est beaucoup sorti avec ses élèves par le passé. Il avait l'habitude de regarder la météo. En cas d'incertitude la sortie était annulée. Il ne voit pas la nécessité d'un abri intermédiaire sur un itinéraire de moins de 2 kilomètres. Il pense que cet abri est inutile.

La discussion étant terminée, **la Présidente** passe à la votation de l'amendement.

**l'amendement est pris en compte à la majorité
(26 voix pour, 11 voix contre)**

La Présidente passe à la votation du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 17/2023-2024** relatif à une demande de crédit de CHF 659'739.56 pour la construction d'un abri forestier et la réalisation d'un parcours nature didactique,

VU l'amendement proposé ci-dessus,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

**décide à la majorité
(27 voix pour, 8 voix contre)**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation d'un parcours nature didactique,
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 200'000.--,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 200'000.-- aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

4. Préavis N° 14/2023-2024 sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2023

La Présidente prie le rapporteur de la commission de gestion, **M. B. Dufey**, de bien vouloir procéder à la lecture du résumé de son rapport.

Il est remercié pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

Population résidente comparée depuis 2000 page 11

M. P. Decorvet aimerait connaître la population de Chardonne à fin 2023 pour le périmètre hors centre.

M. A. Reymond donnera cette information lors du prochain conseil.

Bornes de recharges pour voitures électriques page 23

M. P. Decorvet demande si les chiffres sont maintenant connus pour la rubrique « versement partenaires »

M. P-A. Maïkoff communique ces chiffres qui se montent à CHF 9'826.52.

M. P-A. Maïkoff ajoute que le rapport de la COSEDEC est maintenant visible sur le site de la commune ainsi que sur le cloud de la commune à disposition des conseillers.

Compte 3518 Rue du Village 5-7 page 27

Mme C. Neyroud s'étonne de ne pas voir le compte 3120.03 combustible/chauffage.

Mme A. Reymond lui répond que ce compte est imputé au locataire.

Compte 4400.3145 Entretien des parcs et zones de loisirs

Mme C. Neyroud se demande pour quelle raison on trouve des frais d'entretien des places de jeux alors qu'il y a eu un préavis pour la rénovation des places de jeux.

Mme A. Reymond répond que la réfection de six socles de balançoires ainsi que d'une bascule n'étaient prévus ni dans le préavis ni dans le budget.

Mme C. Neyroud demande pourquoi ces frais n'ont pas passé dans le compte « divers et imprévus »

Mme A. Reymond répond que le compte « divers et imprévus » a été utilisé pour répondre à la demande de travaux sur la balançoire à la place de jeux de la route du Vignoble qui étaient un peu plus importants que prévu.

Compte 5100 Enseignement primaire & secondaire

Mme C. Neyroud revient sur les comptes 3522.00 et 3525.01. En décembre 2023 elle avait demandé qu'il soit mentionné en commentaire que ces comptes correspondent aux charges de l'ASICC.

Elle s'étonne également que les chiffres de ces comptes ne correspondent pas à ceux de l'ASICC et d'Ondïne.

M. G. Cavin explique que pour Ondïne la différence vient de l'achat de serviettes et fournitures pour la cuisine qui sont à la charge de la commune. Concernant l'ASICC, il s'agit de la différence entre la provision 2022 et le décompte final.

Compte 6500 Défense contre l'incendie

Mme C. Neyroud s'étonne du montant de CHF 3'492,20 pour le compte « 3144.01 bornes hydrantes » en comparaison avec l'année précédente (CHF 7'236,10). Elle demande si des entretiens n'ont pas été faits et si certaines bornes risquent de ne pas fonctionner.

M. Y. Genton assure que tout va bien fonctionner. Il explique que le renouvellement des bornes hydrantes a été pris dans le cadre du préavis pour les A.F. (améliorations foncières).

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 14/2023-2024 sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2023,

OUI le rapport de la commission de gestion sur cet objet,

décide à l'unanimité

- a) d'approuver les comptes de la caisse communale, exercice 2023, tels que présentés,
- b) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

5. Préavis N° 15/2023-2024 relatif à la gestion et les comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La Présidente prie **M. M. Payot**, délégué à la CIEHL, de donner lecture des conclusions du rapport de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 15/2023-2024** sur la gestion et les comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour l'exercice 2023.

6. **Préavis N° 16/2023-2024** relatif aux comptes 2023 du Fonds culturel Riviera

La Présidente prie **M. J-D. Pelot**, délégué, de donner lecture des conclusions de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.
Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** relit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 16/2023-2024** relatif aux comptes 2023 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'adopter les comptes 2023 du Fonds culturel Riviera.

7. **Postulat pour la construction d'une piscine couverte à Chardonne dans le projet de « La Championne » avec une demande de financement par la CIEHL.**

Mme C. Neyroud donne lecture de son postulat (voir annexe).

M. G. Cavin fait partie du fonds sportif de la région depuis 2016 et le problème de la piscine a été abordé de nombreuses fois. Un rapport a été fait par M. Jean-Marc Bryois sur tous les équipements sportifs de la région avec l'état des lieux et tout ce qu'il faut faire pour pouvoir continuer à servir la population et surtout les classes par rapport aux besoins scolaires en matière de natation et de gymnastique. Le vrai problème des piscines ce n'est pas la construction mais les coûts d'exploitation. La priorité est que Corseaux-Plage rénove ses bassins. Il y a également un projet pour l'agrandissement de la Maladaire.
Il insiste sur le fait que même avec un soutien de la CIEHL pour la construction, le problème n'est pas là, le problème c'est l'exploitation. L'exploitation d'une piscine est un travail conséquent et coûteux.

M. J-Ph. Mouron demande si l'offre proposée aux enfants du Cercle de Corsier va augmenter si la rénovation de la piscine de Corseaux-Plage a lieu. Il trouve dérisoire les cinq leçons de natation d'une matinée proposées actuellement aux enfants.

M. G. Cavin répond que si Vevey accepte d'agrandir les bassins de Corseaux-Plage cela permettrait d'accueillir deux classes en même temps.

M. C. Luyet pense qu'il y a d'autres priorités par rapport aux écoles comme l'amélioration des pavillons qui ont été construits dans le Cercle. D'autre part, par rapport à l'emplacement, il se demande comment on peut imaginer mettre une piscine dans un bâtiment scolaire. Cela lui semble compliqué.

Mme C. Neyroud revient sur son postulat et ajoute qu'il s'agit d'étudier une possibilité d'avoir une piscine entre les quatre communes et pas forcément à Chardonne.

M. B. Marmy revient sur l'intervention de **M. C. Luyet** et ne pense pas qu'on puisse comparer les pavillons du collège de Corsier qui est un projet à court-moyen terme avec la construction d'une piscine qui est plutôt sur du moyen-long terme. De plus il pense que l'un n'empêche pas l'autre. Il trouve intéressant de lancer l'idée.

Le postulat est accepté à la majorité des voix et renvoyé pour étude à la Municipalité.

8. Elections statutaires

a. Election du président pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

M. C. Luyet, au nom du PLR, propose **M. Marc Payot** pour le poste de Président du Conseil communal. Après un vote à bulletin secret, **M. Marc Payot** est élu avec 39 voix.

La Présidente la félicite pour son élection.

M. M. Payot prend la parole et remercie l'assemblée pour son soutien. C'est avec fierté et enthousiasme qu'il va aborder cette année de présidence. Il remercie **la Présidente** sortante pour son excellent travail durant cette année législative

b. Election du 1^{er} vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Mme C. Marclay, pour le GCI, propose **M. Philippe Durgnat** pour le poste de 1^{er} vice-président. Après un vote à bulletin secret, **M. Philippe Durgnat** est élu avec 40 voix. Il est félicité pour ce résultat.

c. Election du 2^e vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

M. D. Prêtre, pour le CSP, propose **M. Pascal Decorvet** pour le poste de 2^{ème} vice-président. Après un vote à bulletin secret, **M. Pascal Decorvet** est élu avec 38 voix. Il est félicité pour ce résultat.

La Présidente, propose le vote à main levée pour la suite des élections statutaires, proposition acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

d. Scrutateurs pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

sont élus à la majorité (2 abstentions) :

M. Philippe Verdan	(GCI)
M. Bernard Groves	(CSP)

e. Scrutateurs suppléants pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

sont élus à la majorité (2 abstentions) :

M. Pierre-Yves Tribolet	(GCI)
M. Fabien Althaus	(CSP)

Le Bureau du Conseil communal 2024-2025 sera donc composé de :

M.	Marc Payot , président	(PLR)
M.	Philippe Durgnat , 1 ^{er} vice-président	(GCI)
M.	Pascal Decorvet , 2 ^{ème} vice-président	(CSP)
M.	Bernard Groves , scrutateur	(CSP)
M.	Philippe Verdan , scrutateur	(GCI)
M.	Fabien Althaus , scrutateur suppléant	(CSP)
M.	Pierre-Yves Tribolet , scrutateur suppléant	(GCI)

f. Commission de gestion pour l'exercice 2024 (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à la majorité :

M. Alain Chapuis	(PLR)
Mme Nicole Monnier	(PLR)
M. Philippe Mercier	(GCI)
M. Ladislav Hierholtz	(GCI)
Mme Catherine Cossy	(CSP)
M. Pascal Decorvet	(CSP)
M. Boris Dufey	(CSP)

g. Commission des finances pour 2024-2025 (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à la majorité :

Mme Francine Ducret	(PLR)
M. Jean-Marc Ducret	(PLR)
Mme Céline Chappuis	(GCI)
Mme Catherine Marclay	(GCI)
M. Fabien Althaus	(CSP)
Mme Nathalie Pellé	(CSP)
M. Daniel Prêtre	(CSP)

9. Communications des commissions permanentes et intercommunales

M. J-Ph. MOURON souhaite transmettre quelques informations concernant l'ASICC.

Deux personnes vont remplacer la secrétaire démissionnaire. Le poste a été scindé en deux avec un secrétaire pour le comité de direction et un responsable pour les finances.

Lors de cette séance du 28 mars 2024 trois préavis étaient à l'ordre du jour. Le premier concernait les comptes 2023 qui ont été acceptés, le deuxième concernant le nouveau règlement de l'accueil de jour de l'ASICC qui a également été accepté. Le troisième préavis qui portait sur la rémunération de la présidente et de la secrétaire de l'ASICC a également été accepté.

Lors de la séance du 13 juin dernier a eu lieu l'élection des membres de la COGEST et du Bureau. Un seul préavis était à l'ordre du jour pour l'extension du programme kibe en vue de la reprise du secteur de la petite enfance actuellement géré par le réseau LAC jusqu'au 31 décembre de cette année. Ce programme de gestion a été accepté pour un prix de CHF 75'508.-. Il s'agit d'une somme extrabudgétaire qui va être répartie entre les quatre communes.

10. Communications du Bureau du Conseil communal

Lors de l'envoi du courriel de convocation à la séance de ce jour, les préavis n'ont pas été transmis en pièces jointes comme cela se faisait auparavant. Ces derniers se trouvent sur le cloud de la commune et c'est désormais la formule qui prévaudra à l'avenir. **Mme V. Schnyder** se tient volontiers à disposition pour toutes questions en rapport avec l'accès.

La Présidente a été informée que **M. le Sergent Major Christian Hertzeisen** participe à son dernier Conseil communal ce soir.

M. Y. Genton souhaite dire quelques mots de circonstance en vue de la retraite prochaine de **M. Christian Hertzeisen** (voir annexe).

11. Communications de la Municipalité

M. Y. Genton revient sur le regard en Bergère sur la route de Châtel qui posait problème. Un couvercle muni d'une charnière va être installé.

M. Y. Genton revient également sur le préavis N°08/2023-2024 concernant les chemins à vocation agri-viticoles (AF). L'étape du chemin de la Bergère et du chemin de Paully sont terminés à satisfaction.

M. P-A. Maïkoff :

Réponse à **M. Y. Vallotton** concernant le plafond d'endettement et la projection future. Une projection a été faite sur la base de la marge d'autofinancement des dix dernières années. Les résultats nous permettent d'augmenter le plafond d'endettement de manière significative en restant dans les normes cantonales jugées moyennes. Cela nous donnerait un plafond d'endettement possible sur les trente prochaines années de CHF 56'776'062.--. Cependant ce chiffre est à prendre avec des pincettes car nous ne connaissons pas le marché financier qui nous attend.

Notre plafond d'endettement relevé en 2013 se monte à CHF 20'000'000.— et notre dette à ce jour est de CHF 11'000'000.--. Le plan des investissements de notre dernier budget avec les projets futurs est d'environ CHF 26'204'000.--. En se basant sur ce plan d'investissement, le plafond d'endettement pourrait être augmenté d'une vingtaine de millions soit de passer à CHF 40'000'000.—. Les prévisions des taux d'intérêts pour les années à venir de ne devraient pas atteindre plus de 2%, voir même 1,3% à 1,4%. Nos finances sont saines depuis un certain nombre d'années ce qui nous permettrait des investissements sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Il est clair qu'avec les projets de travaux importants tels que la transformation de la Grande salle et le projet de la Championne, nous devons prévoir d'augmenter notre plafond d'endettement de 10 à 20 millions supérieurs au montant actuel.

Réponse à **M. Ph. Mercier** concernant la lenteur des VMCV qui montent en direction de Châtel-St-Denis, Bossonens, Palézieux. Leur rapport poids / puissance ne leur permet pas de pouvoir rouler plus vite. Une directive a été donnée aux conducteurs afin qu'ils laissent passer les files de voitures en s'arrêtant aux arrêts se trouvant sur les lignes.

12. Propositions individuelles

Mme A. Ducret a pu lire dernièrement dans la presse que nombre de défibrillateurs étaient inutilisables en raison de batteries défectueuses car non remplacées en temps voulu. Elle souhaite connaître la solution mise en place pour les appareils situés sur notre commune concernant la maintenance de ce matériel.

Mme A. Reymond va se renseigner.

Mme C. Neyroud aimerait connaître la signification du damier sur la route en bas de la promenade du Château.

M. Y. Genton lui répond qu'en fonction de la configuration de ce carrefour il s'agit de la seule signalisation possible. Par le passé il y avait de petits triangles lesquels ont été enlevés par l'ASR car cela ne correspondait plus aux normes de la circulation routière actuelles. Après insistance c'est la seule signalisation que l'ASR a autorisé. Cette dernière fait référence à la priorité faite aux piétons se trouvant sur les trottoirs traversants. **M. Y. Genton** pense que cela améliore tout de même la sécurité à cet endroit.

En l'espace de deux mois **Mme C. Almond** a vu deux cyclistes chuter dans le virage de la promenade du château en raison de la chaussée déformée. Est-il prévu de faire quelque chose ?

M. Y. Genton répond qu'il est effectivement prévu de faire quelque chose.

M. J-Ph. Mouron souhaiterait que la municipalité soit plus attentive, lors de modifications, à suivre autant que possible la tendance actuelle du développement durable. Il a eu deux exemples dernièrement. Le remplacement des seilles en bois par des pots en plastique et l'élaboration de places de parc au collège de Pully faites en matériau perméable mais minéral.

M. J-Ph. Mouron revient sur la présentation des projets faite en début de législature. Il souhaite que la Municipalité fasse le point sur ce qui a été fait, ce qui va encore être fait et ce qui ne sera pas fait.

En complément de ce qu'a dit **Mme C. Almond** par rapport à la route au niveau du château, **M. B. Marmy** a constaté qu'un peu plus haut, à la hauteur du chemin des Sorbiers, une plaque d'égout ressort à cause d'un trou. C'est également dangereux pour les cyclistes. Des voitures font un écart et se déportent sur la gauche dans le but de l'éviter.

M. B. Marmy revient sur la séance du conseil communal du mois de mars 2019 durant laquelle le préavis N°7/2018-2019 a été accepté pour un crédit de CHF 132'000.— dans le but d'acheter la parcelle 2173, propriété de Swisscom. Il s'agit du terrain de foot qui est en bas du chemin des Roches. L'objectif était notamment de passer cette parcelle en zone d'utilité publique dans l'idée d'avoir un projet de rénovation

de ce terrain de foot. Cinq ans et demi plus tard le terrain de foot est toujours dans le même piteux état avec des trous dans le gazon, un grillage dangereux, des buts de foot abîmés, cassés, qui tombent au moindre choc ou coup de vent. Il s'agit de la seule place de jeux pour les jeunes leur permettant de faire un peu de sport. Il trouve dommage que cela ne soit pas une priorité de la Municipalité de rénover cet endroit. Il pense que cela pourrait être fait à moindre frais sans même avoir besoin de passer par un préavis.

Mme M. Fort aimerait savoir si quelque chose est prévu pour la sécurisation du haut des talus de la place de jeux de la route du Vignoble. Le portail ainsi que le trou au milieu de la haie posent également un problème de sécurité. Elle a également constaté que la balançoire bébé de la route du Vignoble ainsi que celle de la place de jeux du Mt-Pèlerin ne sont pas montées dans le même sens alors qu'il s'agit du même modèle.

Mme C. Almond rebondit sur l'intervention de **M. B. Marmy** et pense également qu'il serait souhaitable qu'en bordure de ce terrain de jeux il y ait un banc, voir un couvert et peut-être de l'eau.

Mme D. Morel a remarqué que sur le chemin des Fornels et celui des Essertoux il n'y a pas d'eau aux canalisations. Elle souhaite savoir si l'eau va être remise sachant que c'est bien utile pour les vignerons.

M. Y. Genton explique qu'il y a eu un problème conséquent au chemin de la Pérose avec la rupture d'une conduite. L'eau sera rétablie à la fin de la semaine.

M. P-Y. Tribolet souhaite parler du radon. Il s'agit d'un gaz radioactif qui sort de terre avec plusieurs isotopes dont le plus long a une durée de vie d'environ trois jours et demi. Ce gaz qui est relativement abondant en Suisse est environ dix fois plus lourd que l'air. Le radon constitue la principale cause du cancer des poumons après le tabagisme. Une directive de l'Office fédéral de la santé publique qui date de 2018 dit que si les teneurs en radon dans les immeubles dépassent certains seuils, les assainissements sont obligatoires. Les teneurs en radon se mesurent en becquerels par mètre cube (Bq/m3). Si la concentration de radon est inférieure à 300 Bq/m3, aucune action correctrice n'est nécessaire. Si la concentration de radon est comprise entre 300 et 1'000 Bq/m3 il faut assainir dans des délais qui sont relativement longs. L'obligation vaut actuellement uniquement pour les offices publics. Si la concentration dépasse les 1'000 Bq/m3 l'assainissement doit être fait immédiatement. La carte du radon en Suisse est disponible sur internet en tapant « radon Suisse ». Suite au décès de son épouse dû au cancer des poumon, **M. P-Y. Tribolet** s'est inquiété du taux de radon chez lui. Il a fait des analyses qui ont démontré un niveau de becquerels d'environ 450 Bq/m3 soit 50% plus haut que la norme maximale à laquelle il faut assainir. Pour assainir c'est très simple. Il faut aérer dix minutes deux fois par jour. N'étant pas toujours là il a fait mettre des ventilations chez lui lesquelles donnent un résultat satisfaisant. **M. P-Y. Tribolet** demande à la Municipalité de mesurer le taux de radon dans les offices publics de Chardonne pour respecter la directive de l'OFSP et d'aviser la population par tous les moyens possibles qu'à Chardonne les taux de radon sont plus hauts que les normes décidées par l'OFSP. Il s'agirait de faire une recommandation aux personnes, notamment celles qui habitent dans des maisons anciennes et n'ont pas une chappe de béton qui fait une isolation sur le sol, d'aérer régulièrement afin de faire baisser les taux de radon à un niveau acceptable.

Mme A. Ducret prend la parole et félicite la **Présidente** sortante pour son travail durant cette année législative (voir discours en annexe).

La parole n'étant plus demandée, et s'agissant de son dernier Conseil communal en tant que Présidente, **Mme Leïla Dadgostar** fait un discours (voir annexe) et clôt la séance à 22h.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

La Présidente



Leïla Dadgostar



La Secrétaire



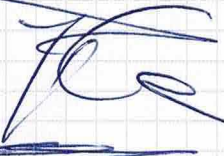
Valérie Schnyder

- Annexes :
- amendement relatif au préavis N° 17/2023-2024
 - postulat déposé par Mme C. Neyroud
 - discours de M. Y. Genton pour M. Hertzeisen
 - discours de Mme A. Ducret pour la Présidente sortante
 - discours de la Présidente

Proposition d'amendement:

Au préavis n° 17 / 2023 - 2024 nous proposons de limiter le budget à 200'000.- afin de créer ^{uniquement} un parcours nature. L'amendement aura la teneur suivante:

→

* Vallotton	Yannik	
Mourou	Jean-Philippe	
Mercier	Sébastien	
PHYOT	Marc	
LUYET	Cyril	

Postulat au Conseil Communal de Chardonne, Séance du 18 juin 2024

Demande à la Municipalité d'avoir une réflexion quant à la construction d'une piscine couverte à Chardonne dans le projet de « La Championne » avec une demande de financement par la CIEHL.

Une même demande par postulat a été déposée et acceptée à Jongny lors de leur conseil communal de la semaine passée.

Un postulat sera certainement déposé dans les conseils communaux de Corsier et Corseaux prochainement.

Pourquoi une piscine couverte à Chardonne ?

Afin de permettre aux enfants des écoles des 4 communes du cercle scolaire de bénéficier d'une infrastructure adaptée pour l'apprentissage régulier de la natation au vu du devoir de l'école d'enseigner la natation aux enfants.

Actuellement les écoliers participent aux cours de natation dans les bassins extérieurs de la piscine de Vevey-Corseaux plage suroccupée !! Ceci à raison de 5 leçons de 45 minutes par année scolaire entre la 3^{ème} et 6^{ème} année, ces cours ont lieu sur une semaine en juin Imaginez ces derniers jours !!! Le plaisir qu'ils ont eu !!!!

En comparaison, à Puidoux où il y a une piscine, les 2 premières années, les écoliers ont 8 cours sur l'année puis jusqu'en 6^{ème}, ils ont des cours de 45 minutes une fois par semaine pendant 6 mois.

Il faut savoir que nos jeunes nagent de moins en moins bien, que malheureusement le nombre de noyade dans un plan d'eau n'est pas anodin. Il suffit seulement de 20 secondes et sans bruit pour qu'une personne se noie. Selon le BPA environ 10 000 personnes par année sont victimes d'un accident de baignade, 45 en meurent. La noyade est la deuxième cause de décès par accident chez les enfants. La mission de proposer les cours de natation soutenus à l'école lors des premières années permettrait aux jeunes de pouvoir acquérir un meilleur niveau de natation et de les rendre plus autonome face à l'eau.

Vous direz que la piscine de Vevey-Corseaux plage suffit !

Mais non, car cette dernière doit être rénovée.

De plus, son taux d'occupation est maximal, elle ne permet plus de supporter l'augmentation de la population et la demande des sociétés pour offrir des cours de natation, d'aquagym ou bébé nageur ...

En effet, la population du cercle scolaire soit nos 4 communes, est d'environ 10'900 habitants et celle de Vevey d'un peu plus de 20'150 soit un bassin de population de 31'050 habitants pour la seule piscine de Vevey-Corseaux plage. Cela est bien peu, en comparaison à l'offre des communes de la Tour de Peilz de 12'600 habitants et celle de Blonay-St-Légier de 12'340 habitants qui ont chacune une piscine communale pour leur école et les citoyens. Une piscine entre nos 4 communes ne serait pas un luxe.

Nul besoin d'avoir un bassin olympique, un petit bassin couvert, par exemple de 10 mètres par 25 avec une petite pataugeoire, telle la piscine de la Tour-de-Peilz ou St-Légier avec bien entendu une utilisation ouverte aux citoyens et sociétés diverses pour des cours hors périodes scolaires.

Une piscine coûte chère, c'est certain ! Il s'agit d'un projet ambitieux.

Toutefois, il permettrait aux habitants d'avoir un lieu pour pratiquer une activité de loisir proche de leur maison, à un prix abordable pour les familles. Il faut également relever que ce projet soutient la santé car la natation et autres activités en piscine sont accessibles à tout âge.

Ce projet, proche de chez nous, pourrait fédérer la population dans un cadre d'activités sportives et offrir un lieu de rencontre intergénérationnel. En y ajoutant idéalement un petit coin cafétéria et une possibilité de gazon à l'extérieur, les utilisateurs pourraient disposer d'un lieu de rencontre pour des moments de détente et des activités physiques !

Une piscine communale, à notre époque et proche du lac, est-elle une utopie ?!

Certainement pas, en effet une piscine communale permettrait moins de déplacements, moins de piscines en kit et privées.

Les piscines construites de nos jours sont en adéquation avec les nouvelles normes ceci grâce à des avancées technologiques. Les piscines deviennent plus respectueuses de l'environnement avec les panneaux solaires, la récupération des eaux grises permettant le renouvellement des eaux de bassins, ventilation naturelle, une consommation d'esu réduite et moins de produits chimiques.

Au vu de son intérêt régional et du manque de ce type d'infrastructure dans la région ce projet pourrait être soumis à la CIEHL.

Pour rappel, le fonds est fourni par les communes à raison de CHF 5.00 par habitant.

La CIEHL a pour rôle d'attribuer des fonds pour des projets intercommunaux de la Riviera, comme la rénovation en cours du 2M2C à Montreux ou il y a quelques années la piste d'athlétisme du stade de la Saussaz ou le télésiège des Pléiades.

Il implique à la Municipalité de Chardonne d'approcher cette instance ainsi que les communes du cercle scolaire afin de discuter de ce projet et pourquoi pas aussi approcher le canton et d'autre soutien

Par ce postulat, il est donc demandé à la Municipalité de Chardonne :

- **d'étudier l'opportunité de construire une piscine couverte dans le projet de « La Championne »,**
- **d'évaluer la pertinence de construire une piscine couverte,**
- **d'évaluer la pertinence de ce projet pour les écoles,**
- **de soumettre ce projet au soutien de la CIEHL afin d'évaluer l'intérêt régional,**
- **de soumettre ce projet au soutien des 3 autres communes du cercle scolaire,**
- **de dresser, à l'intention du conseil, un rapport après avoir eu un entretien avec la CIEHL, les communes du cercle et la direction des écoles.**

Carine Neyroud, Le Mont-Pèlerin, le 18.06.2024

M. Hertzeisen.

Le moment de la retraite approche à grand pas et quelques mots sont de circonstance.

Certes il est difficile de résumer en quelques instants une carrière bien remplie, de plus d'une vingtaine d'années, je citerai qu'un ou deux points importants de l'activité de notre agent de proximité à Chardonne.

- Au collège de Chardonne, lorsque qu'il est présent, il fait corriger avec fermeté et diligence la situation encombrée du site.
- Ses supérieurs trouvent en M. Hertzeisen un collaborateur pointilleux qui exploite toutes les sources d'information pour rédiger ses rapports, sa ténacité et sa persévérance ont été remarquée par sa hiérarchie. Il est connu et apprécié pour sa bienveillance envers les gens.
- Le drapeau du Jura à la première place à l'entrée ouest du village est un petit clin d'œil pour celui qui a veillé au bien-être de nos habitants.

Au nom des autorités et de la population de Chardonne, nous te remercions pour ton engagement, ton service, et nous te souhaitons une agréable et longue retraite.

Au plaisir de se revoir à Chardonne, au Marché des vins certainement.

Nous avons prévu une petite attention, issue des propriétés communales, que tu sauras apprécier à sa juste valeur.

REMERCIEMENTS PRESIDENCE LEILA DADGOSTAR

Madame la Présidente, Chère Leila,

Les quatre dernières lettres composant ton patronyme aurait dû tout de suite nous mettre sur la voie.....**DADGOSTAR**.

Eh oui !!! Tu étais prédestinée à devenir un jour notre **STAR** du perchoir !

Mais grâce à ta personnalité solaire, cette année de présidence, tu l'as dirigée sans paillettes artificielles, en toute humilité, avec une grande qualité d'écoute et un travail toujours éclairé.

Pendant une saison de la vie de notre assemblée législative, tu as été dans la lumière, et ce soir, il n'y aura pas de tapis rouge pour ta sortie de scène. Juste des applaudissements sincères de notre parterre de citoyennes et de citoyens dévoués à la bonne marche de notre Commune.

Chardonne, le 18.06.2024

Anne Ducret

Discours fin présidence

Très chers vous toutes et tous,

Je tenais à vous adresser quelques mots avant de laisser ma place à mon futur successeur, qui j'en suis sûre effectuera cette tâche avec bien plus talent que moi....

Je profite de l'occasion pour vous faire part de ma reconnaissance et pour vous dire à quel point cette année de présidence m'a fait grandir. Cela fait depuis 2014 que je vis à Chardonne et j'ai commencé à découvrir mon village qu'en 2021 à vos côtés et grâce à vous. Pour moi, qui ne connaissais rien à la politique, c'était un vrai défi d'entrer au Conseil communal, mais ce n'était rien comparé au fait d'en devenir la présidente et je vous remercie sincèrement de m'avoir poussé dans cette voie, bien que ce n'est pas vraiment le discours que j'ai tenu tout au long de cette année.

Dans la vie de tous les jours, je m'évertue à essayer d'être le plus authentique possible envers les autres et envers moi-même, parce que je pense tout simplement que c'est le seul moyen de se sentir bien. Cela m'a donné l'occasion de pouvoir constater qu'en étant très vraie avec vous, vous me le rendiez au centuple. J'ai découvert des personnes dotées de qualités de cœur indéniables, prêtes à tendre la main et à accompagner ceux qui en ont besoin, ce qui fut mon cas durant cette année. Je suis très fière que vous me considériez comme l'une des vôtres, car je ressens que c'est bel et bien le cas. Si j'ai réussi à relever ce défi, et je ne le dis ni pour vous flatter, ni par politesse, c'est bien grâce à vous, grâce à votre soutien, vos encouragements, vos paroles et la tolérance que vous avez eu à mon égard depuis ma prise de fonction.

Merci donc à vous pour le temps accordé à me transmettre vos connaissances et vos expériences, merci aussi pour les regards bienveillants et vos petits sourires tout mignons. Merci de rigoler un peu quand je tente de faire de l'humour ! Et surtout, merci d'avoir accepté ma façon d'être, de parler, de m'habiller qui est tout sauf académique, bref, merci de m'avoir acceptée telle que je suis.

Quant à vous cher M. Payot, très cher Président, c'est avec un peu d'émotion que je vous cède ma place pour le prochain conseil communal, je ne doute aucunement de l'étendue de vos compétences tant relationnelles que professionnelles, j'espère que vous aurez beaucoup de plaisir et que cette année vous sera radieuse et pleines de réussites.

Il m'était impossible de terminer ce discours sans rendre à Cléopâtre, ce qui appartient à Cléopâtre. Valérie, toi qui a cette place si particulière et si exigeante de secrétaire du conseil, tu as été ma plus grande confidente durant cette année, tu as écouté mes doutes et mes doléances, que tu as d'ailleurs su rassurer avec une justesse chirurgicale. Ta disponibilité, ton efficacité, ton professionnalisme et ta bienveillance ont été les ingrédients miracles qui m'ont permis de recevoir à la fin de chaque conseil les félicitations qui t'auraient sans doute été plus appropriées qu'à moi. Tu es un binôme exceptionnel, tu as des compétences que les plus grands devraient t'envier. Le déroulement du conseil communal de Chardonne ne serait pas ce qu'il est sans toi et j'aimerais vraiment qu'on prenne le temps d'applaudir le travail impeccable que tu effectues depuis plus de 5 ans maintenant. Un immense MERCI à toi Valérie.

Applause...

Et pour te remercier cette année, je n'ai pas de bouquet de fleurs, mais un bon pour aller faire du yoga au mont pèlerin, chez une des nouvelles habitantes de la commune que nous avons rencontré lors de la soirée de bienvenue.

Voilà, j'avais encore envie de partager une dernière information avec vous, qui est le fait qu'après plus de 43 ans, j'ai enfin ressenti l'envie d'effectuer ma demande de naturalisation et je sais pertinemment que c'est grâce à vous et au magnifique accueil que vous m'avez réservé au sein de cette commune. Je serai

extrêmement fière d'être originaire de notre beau Village, mais surtout pour moi Chardonne, c'est vous et j'adore cette idée.

Voilà, c'est avec beaucoup de joie que je replonge dans l'anonymat du commun des mortels, ce qui ne signifie ni plus ni moins que désormais je verrai à nouveau l'arrière de vos crânes plutôt que vos jolis sourires. 😊

Merci à tous infiniment pour les moments partagés, je me réjouis de ceux à venir que j'espère encore très nombreux.